



## Entretien avec William Tissier Librairie Page 58 Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)

### *Pouvez-vous nous expliquer comment la loi Lang structure et préserve l'ensemble du marché du livre ?*

La loi sur le prix unique du livre a permis de garder un marché ouvert et équilibré. Et elle a surtout entériné une fois pour toute un point fondamental : **le livre n'est pas un objet comme les autres**. On a aujourd'hui, grâce notamment à cette fameuse exception culturelle, une profusion de titres diffusés dans un réseau dense de librairies.

Je compare souvent la situation du livre à celle du disque : les disquaires n'ont pas bénéficié de la même protection que les librairies, ce qui a entraîné une concurrence très rude et a provoqué la fermeture de nombreux disquaires indépendants au début des années 2000. Grâce à la loi Lang, le livre a été préservé de ce péril et on ne peut que s'en réjouir. Elle protège également énormément le lecteur et a permis une certaine démocratisation de la culture (il n'y a pas eu d'inflation sur le livre, par exemple).

### *Quelles libertés dans l'exercice de votre métier ont été possibles grâce à la loi Lang ?*

Ce n'est pas une loi contraignante, bien au contraire, puisque l'on ne se pose jamais la question du prix à fixer. Si nous devions réfléchir au prix à appliquer, comme c'est le cas pour d'autres produits (la papeterie par exemple), nous serions en mesure de le faire sur une centaine de titres, mais ce serait impossible sur un millier. **Grâce à cette loi, le prix du livre est imposé par l'éditeur, le libraire se concentre donc sur l'offre et non sur le prix.**

### *Selon vous, le public a-t-il une bonne connaissance de l'existence de la loi sur le prix unique du livre ? Expliquez-vous régulièrement les principes de la loi Lang à vos clients ?*

Beaucoup ne se posent pas forcément la question, mais, certains clients sont parfois surpris de constater que les prix en librairie sont les mêmes que chez Leclerc ou sur Internet. On leur répond en rigolant « Oui, le livre a le même prix partout et ça fait 40 ans que ça dure ! ». On fait donc parfois de la pédagogie et on leur explique les principes de la loi.

### *Selon vous, à quoi ressemblerait le secteur du livre sans l'instauration de la loi ?*

À un monde plus uniformisé. S'il fallait instaurer nous-mêmes les prix, nous proposerions beaucoup moins de titres à la vente. Un peu à l'image des librairies anglo-saxonnes où l'on trouve des piles impressionnantes de best-sellers mais peu de choses à côté. D'ailleurs, dans ces pays-là, il s'agit souvent de chaînes de librairies où une centrale d'achat commande, donc le libraire est pieds et poings liés.

### *Quels devraient être selon vous les évolutions et axes d'amélioration de la loi Lang ?*

Je dirais que la loi en tant que telle me semble toujours adaptée. Les pouvoirs publics devraient axer prioritaire-

ment leur politique sur les commerces de proximité et de centre-ville. Il faut revenir au penser-local, réapprendre aux gens à consommer près de chez eux et les inciter à acheter mieux. En somme, faire de l'incitation citoyenne.

La loi sur le prix unique du livre a beaucoup agi en faveur de la diversité et de la vitalité des librairies, peut-être faudrait-il l'élargir à d'autres produits car on constate que **cette régulation a cimenté le marché du livre de manière vertueuse**. On ne fonctionne pas bien quand on est le seul commerce, donc un centre-ville dynamique est essentiel.

Un autre axe à développer serait de créer des **ponts culture et éducation**. Il y a vraiment des pistes à explorer de ce côté-là. On assiste en ce moment à la mise en place de projets intéressants comme le Pass culture par exemple. Ça fait venir une nouvelle clientèle qui découvre avec plaisir la librairie. Il y a aussi le dispositif Jeunes en librairie qui va commencer cette année. C'est formidable de pouvoir aller dans des établissements scolaires pour expliquer à des élèves le métier de libraire et la chaîne du livre. Ce sont des initiatives enthousiasmantes et salutaires. Il est vraiment important de communiquer autour de la loi Lang et de la librairie en général auprès des jeunes publics. **Grâce à ces initiatives, on peut montrer aux jeunes que les librairies ne sont pas uniquement des lieux de commerce, mais surtout des lieux d'échanges.**

